



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

(Convocation du 22 novembre 2019)

P.V. de séance

PRÉSENTS : Dominique BROCAS, Bernard BAUDINIÈRE, Bernard CAILLON, Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU, Danielle LAVAU, Vincent MARTIN, Philippe PLAT, Valérie RIOUX, Odile ROCHARD, Jean-Claude ROCHER, Jacky SURREAU.

ABSENTE REPRÉSENTÉE : Sophie GRÉGOIRE.

ABSENT NON REPRÉSENTÉ : Olivier JENNEQUIN

PUBLIC : Aucun.

DOCUMENTS FOURNIS : Convocation et documents situations comptables.

1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patrice DEMUTH.

2. APPROBATION du PV du Conseil du 24 octobre 2019 : Approuvé.

3. DÉLIBÉRATIONS :

3.1 : Décision modificative n°1 : Déplacement d'un groupe extérieur de climatisation du complexe des salles communales.

- Total de l'opération : 5 790.67 €. DM approuvée à l'unanimité.

Pour info, il restera la mise en place de protections contre le vandalisme.

3.2 Mise à disposition du complexe des salles communales : dégâts constatés.

- Le week-end du 17 novembre, l'Entente Sportive Lavoux-Liniers (E.S.L.L.) a organisé une manifestation festive dans le complexe des salles communales de Liniers.

Le lundi, lors de l'état des lieux, il a été constaté des dégradations. Dégâts portant sur la porte battante entre la salle S. Delaunay et le hall et altérations de fonctionnement sur 5 rideaux de la salle S. Delaunay. Les remises en état ont été évaluées à 3 000.00 €.

À ce jour, après divers contacts, le Président de l'E.S.L.L. contestant finalement les faits, les assurances de L'Entente Sportive et de la Mairie de Liniers ont été respectivement mandatées par les parties pour gérer le dossier.

Dans l'attente d'une finalité de ce litige, un courrier sera adressé au Président de l'E.S.L.L., courrier stipulant la position de la Mairie sur cette affaire, à savoir :

- Récupération du chèque de caution de 250.00 € et encaissement.
- Dans le cas où la Mairie ne rentrerait pas dans ses frais, la somme de 2 750.00 € (3 000.00 € - 250.00 €) serait réclamée à l'E.S.L.L. par l'émission d'un titre de paiement du Trésor Public.
- À ce jour, en attendant le règlement définitif de cette affaire, la Mairie de Liniers ne mettra plus le complexe des salles communales à disposition de l'E.S.L.L.
Vote pour à l'unanimité.

3.3 : Contrat CNP pour l'année 2020.

- Reconduction annuelle. Vote pour à l'unanimité.

3.4 : Demande d'autorisation par le Comptable du trésor Public pour procéder au passage d'une écriture d'ordre concernant un emprunt sur l'année 2007.

- Régularisation emprunt 2007 pour un écart de 1 cent. Vote pour à l'unanimité.

3.5 : Demande d'autorisation par le Comptable du trésor Public pour procéder au passage d'une écriture d'ordre afin de régulariser la sortie de 2 biens suite à la vente de la Maison Jallais en 2017.

- Sortir de l'inventaire le chauffe eau et les travaux d'isolation, Vote pour à l'unanimité.

3.6 : Création d'une armoire EP et d'un candélabre au lieu-dit Les Tiffolières.

- Projet abandonné au profit d'un candélabre route de la Loge.

Financement par une subvention de solidarité de GPCU d'un montant de 1 750.00 € pour un candélabre à 1 700.00 €. Vote pour à l'unanimité.

Le reliquat PPI sera de 1 667.00 € pour l'année 2020.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

4.1 : Organisations des repas des personnes âgées et du gouter de Noël.

- Point sur les organisations.

4.2 : Médiathèque, point d'actualité .

-. Difficulté de trouver des bénévoles. Relancer l'attractivité autour d'animations ?

- Pose d'une poutre en chêne à la place de l'étau de soutènement.

4.3 : Agenda : fêtes de fin d'année et 1^{er} trimestre 2020.

-. Les 23, 26, 27, 30, 31 décembre 2019 et le 03 janvier 2020, la Mairie sera ouverte seulement le matin.

- les 26 décembre 2019 et 02 janvier 2020, la Mairie sera fermée.

- Les vœux de la commune auront lieu le 10 janvier à 18 h au complexe des salles communales.

- Conseils premier trimestre 2020 : le jeudi 30 janvier et le jeudi 20 février. Il n'y aura pas de Conseil en mars 2020.

Patrice DEMUTH, le 02 Décembre 2019.